Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260929-DEL260929_14-DE

PLESCOP
PLESKOB

Délibération du 29 septembre 2026

26-09-29-**14** : INSTITUTION : Approbation du rapport annuel d'activités de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni le mardi 29 septembre 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (23)** : LALYS Benoit, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, GUIMARD Annie, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, DE KERMENGUY Anne-Charlotte, LE KERNEC Charles, SELARD Anne-Audrey, NAHELOU Mickaël, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine, GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (6)** : PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, PERTEL Hubert, POTTIER Laure, LE TRIONNAIRE Benoît, MANIC Jeanne, respectivement à KIZIBOUKOU Jocelin, AUBREE Christophe, GUIHO Françoise, LALYS Benoit, MOURAUD Françoise et LETIEMBRE Isabelle*

***Absents excusés : (0)** :*

***Secrétaire de séance :** Jocelin KIZIBOUKOU*

***Quorum (15) :** atteint*

Jocelin KIZIBOUKOU lit et développe le rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique

Le rapport d'activités et les comptes administratifs sont mis à disposition des conseillers sur l'extranet de la commune et sur celui de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération sous l'onglet « Base documentaire ».

ANNEXE : rapport d'activité 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- Prendre acte de la communication du rapport d'activité 2025 susnommé ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 2 (Philippe BUSSON et Catherine CATTANT)

Copie certifiée conforme

Le Maire
Benoit LALYS

MAIRIE DE PLESCOP (Morbihan)

Le secrétaire de séance,
Jocelin KIZIBOUKOU